



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 51

Question écrite n° 88624

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'annonce de l'abandon de la liaison autoroutière entre Grenoble et Sisteron (A 51). Il souhaite savoir ce que le Gouvernement prévoit en remplacement pour désenclaver les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

Texte de la réponse

L'État est attentif aux enjeux de désenclavement des massifs alpins et singulièrement des Hautes-Alpes ainsi qu'au bon fonctionnement du réseau routier dans la vallée du Rhône. Pour autant, il convient que la réponse apportée, dès lors qu'elle engage l'État, soit cohérente avec les orientations de sa politique et avec ses capacités de financement. Dans ce contexte, il apparaît que le projet A 51 présente d'importantes difficultés aux plans technique, environnemental et financier. Pour ces raisons, le projet A 51 ne figure pas à l'avant-projet consolidé de schéma national des infrastructures de transport (SNIT). En revanche, il propose une alternative qui consiste en la création d'un barreau routier en tracé neuf d'une vingtaine de kilomètres reliant l'A51 au Sud (La Saulce) à la RN 94 (La Bâtie Neuve) par l'est de Gap, accompagnée de la réalisation de travaux de modernisation importants le long de la RN 85 entre Gap et Grenoble. Cette proposition alternative figure explicitement dans la nouvelle version de l'avant-projet de SNIT rendue publique le 27 janvier 2011. Cette solution semble de nature à répondre aux besoins de mobilité des territoires et populations concernés. En particulier, elle permettrait d'améliorer l'accès depuis le Sud au Gapençais, à l'Embrunais, au Briançonnais et au-delà à l'Italie et de contribuer à l'ouverture du territoire régional et à l'amélioration de l'accessibilité des territoires concernés. Par ailleurs, l'amélioration sur place de la RN 85 contribuerait à fiabiliser et à sécuriser la liaison routière Gap - Grenoble et à conforter l'ouverture du massif vers le Nord, en cohérence avec la dynamique actuelle de développement de ces territoires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88624

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9931

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2900